



Tableau de bord



Les statistiques de la MSA

Octobre 2023

Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au régime agricole au 31 mars 2023

Christèle LAPORTE

À la fin du premier trimestre 2023, 199 232 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS) en métropole. Les effectifs augmentent de 3,5 % en un an. Cette évolution concerne à la fois les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire avec participation (CSSP) dont le nombre est en hausse de 4,6 %, et les bénéficiaires de la CSS à titre gratuit (CSSG), qui représentent 70,2 % du total des bénéficiaires de la CSS, et dont les effectifs augmentent de 3,0 %.

■ Croissance du nombre de bénéficiaires de la CSS au premier trimestre 2023

Sur le premier trimestre de l'année 2023, la population bénéficiaire de la CSS affiliée au régime agricole est en hausse de 1,9 %, pour s'établir à 199 232 personnes. Le retournement de tendance à la hausse, observé en septembre 2022 après une baisse continue des effectifs depuis mars 2021, se poursuit. La progression des effectifs concerne les deux dispositifs, avec et sans participation de l'assuré (*tableau 1*).

A la fin mars 2023, une forte concentration des bénéficiaires de la CSS est observée dans quatre zones territoriales : le bassin méditerranéen (28 % des bénéficiaires), l'axe Gironde-Tarn (16 %), le nord de la France (8 %) et le grand Ouest (8 %). Leurs effectifs augmentent, à un rythme plus élevé que la moyenne nationale pour l'axe Gironde-Tarn (+ 2,9 %), le pourtour méditerranéen (+ 2,1 %), le Nord de la France (+ 2,0 %), à un rythme plus faible pour le Grand Ouest (+1,1 %) (*carte 1*).

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Département Maladie : Damien Ozenfant ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Christèle Laporte laporte.christele@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Le taux de recours à la CSS, calculé par rapport à la population affiliée au régime agricole, est de 6,5 % en métropole, avec des proportions différentes dans les deux régimes : 3,6 % pour les non-salariés et 8,2 % pour les salariés. Dans les deux régimes, le taux de recours progresse depuis la fin de l'année 2022 après une période de stabilité (*graphiques 1 et 2*).

Au régime des non-salariés, le taux de recours à la fin mars 2023 est au plus haut depuis quatre ans. À 3,6 %, il dépasse de 0,35 point celui prévalant en septembre 2019, avant la mise en place de la CSS, et de 0,11 point celui du trimestre précédent.

Au régime des salariés, le taux de recours est au même niveau qu'à la fin juin 2021 à 8,2 %. Il est légèrement supérieur de 0,02 point à celui de septembre 2019, et progresse de 0,15 point au premier trimestre 2023.

Géographiquement, les taux de recours les plus élevés se situent sur le pourtour méditerranéen (14,1 %), l'axe Gironde-Tarn (8,4 %) et le nord de la France (7,7 %). Dans le grand Ouest, la proportion est moindre : 3,9 %.

■ Hausse de 3,0 % du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite en un an

Portée par une hausse de 2,2 % sur le dernier trimestre 2022 et de 1,6 % au premier trimestre 2023, l'évolution sur un an du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite est de 3,0 %, pour un total de 139 813 personnes. Le niveau des effectifs est proche de celui de décembre 2021 mais avec une proportion de non-salariés plus importante. La progression trimestrielle des effectifs à la fin mars 2023 est observée dans les deux régimes, + 4,0 % pour les non-salariés agricoles, et + 1,0 % pour les salariés agricoles qui concentrent 80,6 % des effectifs totaux. Sur un an, l'évolution de ces derniers est de + 1,3 %. Au régime des non-salariés agricoles, les effectifs augmentent de 10,6 % en un an (*tableau 2, graphiques 3 et 4*).

Outre les effets démographiques propres aux deux régimes, les évolutions du nombre de bénéficiaires de la CSSG sont liées aux évolutions de la population bénéficiaire du RSA (l'attribution de cette prestation donne un droit automatique à la CSSG) et à celle sans activité (chômage). À la fin mars 2023, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de 4,2 % sur un an dans le régime des non-salariés agricoles et baisse de 0,5 % dans celui des salariés agricoles. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C baisse de 2,9 %.

Si la proportion d'hommes et de femmes bénéficiaires de la CSSG est assez proche dans les deux régimes (45,0 % de femmes au régime des non-salariés et 47,8 % au régime des salariés), l'âge moyen est supérieur chez les non-salariés agricoles (39 ans et 7 mois contre 31 ans et 4 mois). Cette différence, qui s'est réduite de 16 mois en un an, tient avant tout à l'écart d'âge moyen de la population affiliée à ces deux régimes (*tableau 3*).

La faible proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (19 % au régime des non-salariés et 11,3 % au régime des salariés) s'explique par le montant du plafond des ressources permettant l'obtention de la CSSG (798 € mensuel pour une personne seule) fixé en dessous du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa – 961 € mensuel au maximum - *tableau 4*).

Comme antérieurement la CMU-C, la CSSG peut être gérée par un organisme complémentaire (OC) ou par la caisse de MSA de l'assuré, selon son choix. La part de la gestion accordée aux caisses de MSA est de 88,9 %



au régime des non-salariés, en progression de 6,7 points sur un an, et de 95,7 % au régime des salariés agricoles, + 2,0 points sur un an. Cette prépondérance de la gestion par la MSA s'est accélérée depuis fin 2021 surtout pour les NSA (*tableau 5*). Elle marque le retrait progressif des organismes complémentaires dans la gestion de la CSSG et se retrouve également pour les assurés du régime général dont la gestion est massivement dévolue aux CPAM.

■ Progression de 4,6 % du nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation en un an

Pour le deuxième trimestre consécutif, le nombre de bénéficiaires progresse, de 2,6 % à fin mars après 2,2 % en fin d'année 2022. L'augmentation atteint 4,6 % sur un an, pour un effectif de 59 419 bénéficiaires. Au régime des salariés agricoles, les effectifs progressent de 3,7 % au premier trimestre. Sur un an, la hausse est de 7,5 %, portée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) (2,9 % à fin décembre 2022) – pour partie, un des publics cibles de la CSSP – et par celle des bénéficiaires de l'Aspa (9,2 % au 31 mars 2023). Au régime des non-salariés agricoles, avec - 0,6 % au premier trimestre 2023, les bénéficiaires de la CSSP sont en diminution pour le cinquième trimestre consécutif. La baisse atteint - 3,8 % sur un an, entraînée par une baisse plus forte encore des allocataires de l'AAH (- 13,3 %) et de ceux de l'Aspa (- 19,1 %) dans ce régime (*tableau 6, graphiques 5 et 6*).

La proportion de non-salariés agricoles est plus importante parmi les bénéficiaires de la CSSP que parmi ceux de la CSSG (23,2 % contre 19,4 %), l'écart s'est cependant réduit de 3,4 points en un an. Ce poids plus important s'explique par une population non-salariée plus âgée en moyenne que celle des salariés agricoles ; population âgée qui est éligible à la CSSP puisque le montant maximum de l'Aspa est situé entre le plafond de ressources qui permet l'obtention de la CSSG et celui pour l'obtention de la CSSP. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent ainsi 79,1 % des bénéficiaires de la CSSP dans le régime des non-salariés et 48,3 % au régime des salariés. Plus nombreuses dans cette tranche d'âges, la part des femmes est en conséquence plus importante que dans le dispositif de la CSSG, 58,4 % des bénéficiaires au régime des non-salariés et 48,3 % au régime des salariés (*tableaux 7 et 8*).

La part de la gestion accordée aux caisses de MSA continue de s'accroître au fil des mois. Ainsi, pour les non-salariés agricoles, la part gérée par les caisses de MSA est passée de 49,0 % à 68,7 % en un an. Pour les salariés agricoles, la gestion par la MSA est encore plus prépondérante à 79,6 %, ce qui explique la moindre progression (+ 11,2 points en un an) (*tableau 9*).



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

I - Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 31 mars 2023	5
<u>Tableau 2</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 mars 2023	7
<u>Tableau 3</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 mars 2023	7
<u>Tableau 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 mars 2023	7
<u>Tableau 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 mars 2023	8
<u>Tableau 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 mars 2023	9
<u>Tableau 7</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 mars 2023	9
<u>Tableau 8</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 mars 2023	9
<u>Tableau 9</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 mars 2023	10

II - Liste des graphiques

<u>Graphiques 1 et 2</u> -	Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et mars 2023	5
<u>Graphique 3</u>	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2023	8
<u>Graphique 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2023	8
<u>Graphique 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2023	10
<u>Graphique 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2023	10

III - Carte

<u>Carte 1</u> -	Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 31 mars 2023	6
----------------------------------	--	---



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire en métropole, au 31 mars 2023

Tableau 1

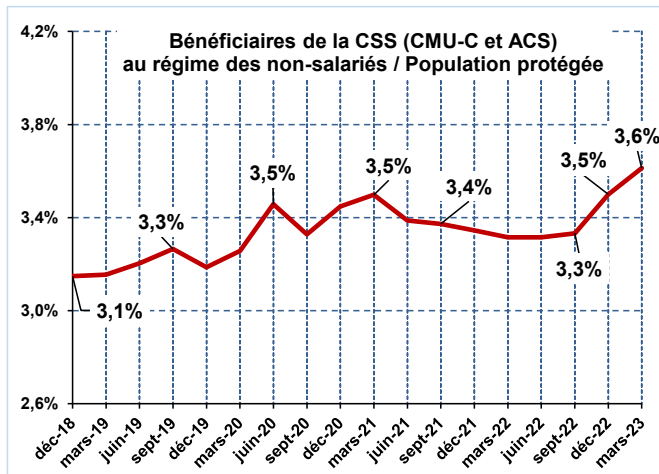
Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 31 mars 2023

	Situation au 31 mars 2023		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (mar. 2023 / mar. 2022)	Trimestrielle (mar. 2023 / déc. 2022)
CSS gratuite	139 813	70,2 %	+ 3,0 %	+ 1,6 %
CSS avec participation	59 419	29,8 %	+ 4,6 %	+ 2,6 %
TOTAL	199 232	100,0 %	+ 3,5 %	+ 1,9 %

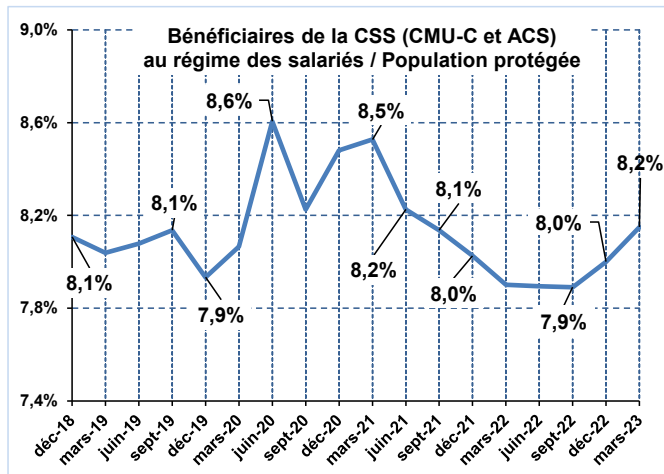
Source : MSA

Graphiques 1 et 2

Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et mars 2023



Source : MSA



Source : MSA



Carte 1

Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 31 mars 2023

1 Nombre de bénéficiaires de la CSS fin mars 2023

2 évolution du nombre de bénéficiaires entre fin mars 2023 et fin dec 2022 en %

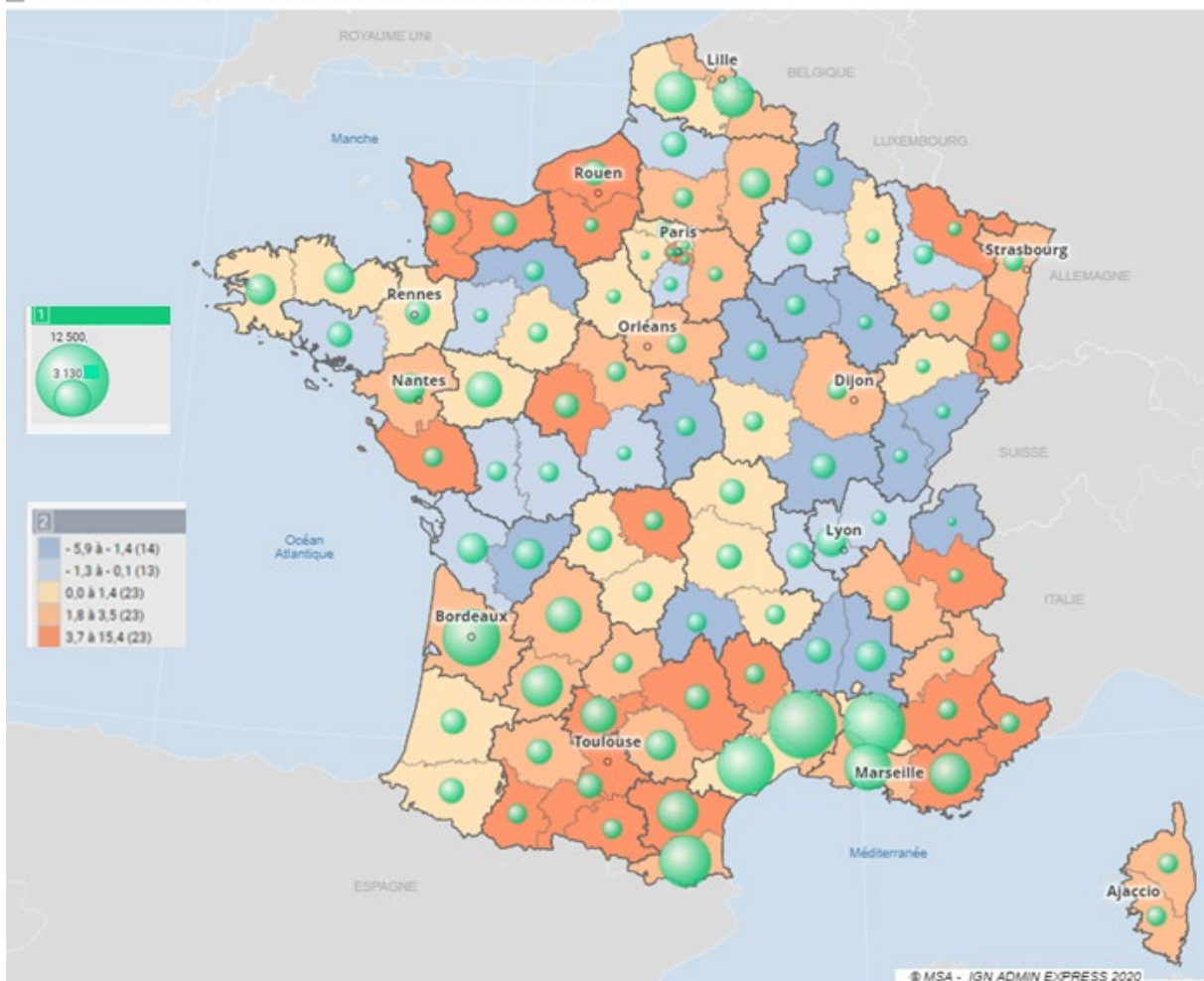




Tableau de bord Les statistiques de la MSA

■ Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite en métropole par régime et éléments démographiques, au 31 mars 2023

Tableau 2

Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 mars 2023

	Situation au 31 mars 2023		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (mar. 2023 / mar. 2022)	Trimestrielle (mar. 2023 / déc. 2022)
Régime des non-salariés	27 057	19,4 %	+ 10,6 %	+ 4,0 %
Régime des salariés	112 756	80,6 %	+ 1,3 %	+ 1,0 %
TOTAL	139 813	100,0 %	+ 3,0 %	+ 1,6 %

Source : MSA

Tableau 3

Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 mars 2023

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	décembre 2022	mars 2023	décembre 2022	mars 2023
% de femmes	45,1 %	45,0 %	47,9 %	47,8 %
% d'hommes	54,9 %	55,0 %	52,1 %	52,2 %
Age moyen	39,8 ans	39,6 ans	31,0 ans	31,3 ans
- des femmes	39,2 ans	39,0 ans	30,3 ans	30,5 ans
- des hommes	40,2 ans	40,0 ans	31,7 ans	32,0 ans
Classe d'âge la plus représentée	40 à 59 ans	40 à 59 ans	0 à 19 ans	0 à 19 ans
% individus de moins de 20 ans	27,4 %	27,5 %	39,2 %	38,8 %
% individus de 60 ans et plus	19,5 %	19,0 %	11,0 %	11,3 %

Source : MSA

Tableau 4

Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 mars 2023

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution mar. 2023 / déc. 2022	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution mar. 2023 / déc. 2022	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	7 437	27,5 %	4,2 %	1,2	43 814	38,8 %	0,1 %	0,1
De 20 à 39 ans	4 860	18,0 %	6,3 %	1,1	26 676	23,7 %	1,0 %	0,2
De 40 à 59 ans	9 599	35,5 %	3,8 %	1,3	29 516	26,2 %	1,0 %	0,3
De 60 à 79 ans	4 043	14,9 %	2,3 %	0,3	11 862	10,5 %	4,4 %	0,4
80 ans et plus	1 118	4,1 %	0,9 %	0,0	888	0,8 %	3,6 %	0,0
TOTAL	27 057	100,0 %	4,0 %	4,0	112 756	100,0 %	1,0 %	1,0

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 5

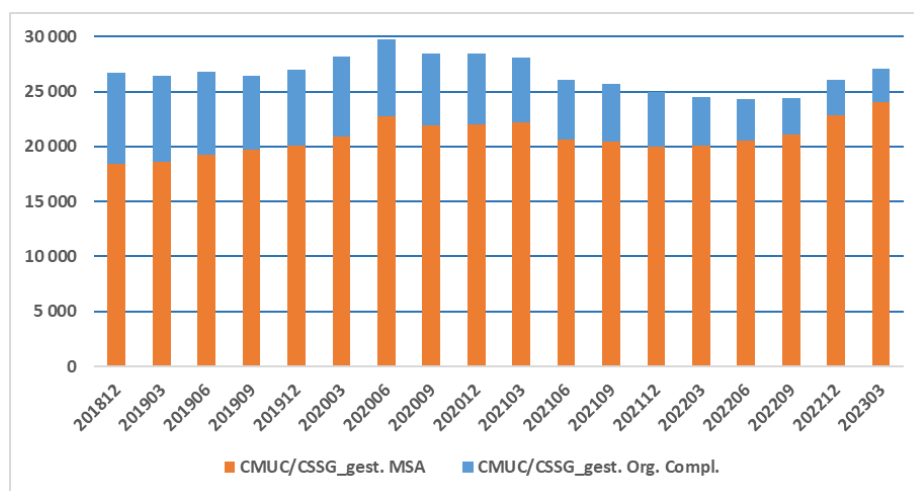
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 31 mars 2023

	Effectifs au 31 mars 2023		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 31 mar. 2022	au 31 mar. 2023
Régime des non-salariés	24 049	3 008	82,2 %	88,9 %
Régime des salariés	107 918	4 838	93,7 %	95,7 %
TOTAL	131 967	7 846	91,6 %	94,4 %

Source : MSA

Graphique 3

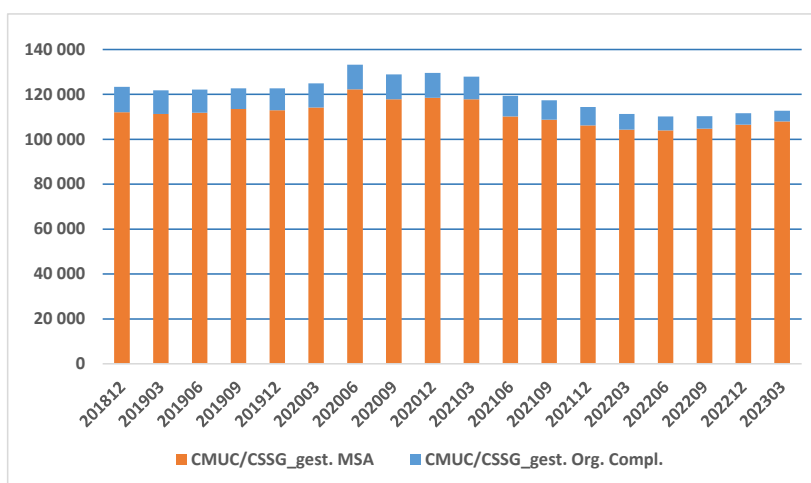
Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2023



Source : MSA

Graphique 4

Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2023



Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation en métropole par régime et éléments démographiques, au 31 mars 2023

Tableau 6

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 mars 2023

	Situation au 31 mars 2023		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (mar. 2023 / mar. 2022)	Trimestrielle (mar. 2023 / déc. 2022)
Régime des non-salariés	13 761	23,2 %	- 3,8 %	- 0,6 %
Régime des salariés	45 658	76,8 %	+ 7,5 %	+ 3,7 %
TOTAL	59 419	100,0 %	+ 4,6 %	+ 2,6 %

Source : MSA

Tableau 7

Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 mars 2023

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	décembre 2022	mars 2023	décembre 2022	mars 2023
% de femmes	57,8 %	58,4 %	48,2 %	48,3%
% d'hommes	42,2 %	41,6 %	51,7 %	51,7%
Age moyen	71,0 ans	70,8 ans	49,9 ans	50,3 ans
- des femmes	75,4 ans	75,2 ans	49,6 ans	49,9 ans
- des hommes	64,9 ans	64,6 ans	50,1 ans	50,6 ans
Classe d'âge la plus représentée	80 ans et plus	80 ans et plus	60 à 79 ans	60 à 79 ans
% individus de moins de 20 ans	7,2 %	7,1 %	21,0 %	20,6%
% individus de 60 ans et plus	79,7 %	79,1 %	47,5 %	48,3%

Source : MSA

Tableau 8

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 mars 2023

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution mar. 2023 / déc. 2022	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution mar. 2023 / déc. 2022	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	981	7,1 %	- 1,5 %	- 0,1	9 406	20,6 %	1,8 %	0,4
De 20 à 39 ans	528	3,9 %	11,6 %	0,4	5 172	11,3 %	2,7 %	0,3
De 40 à 59 ans	1 368	9,9 %	1,2 %	0,1	9 048	19,8 %	2,4 %	0,5
De 60 à 79 ans	4 903	35,6 %	- 1,0 %	- 0,4	18 058	39,6 %	5,3 %	2,1
80 ans et plus	5 981	43,5 %	- 1,5 %	- 0,7	3 974	8,7 %	4,7 %	0,4
TOTAL	13 761	100,0 %	- 0,6 %	- 0,6	45 658	100,0 %	3,7 %	3,7

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 9

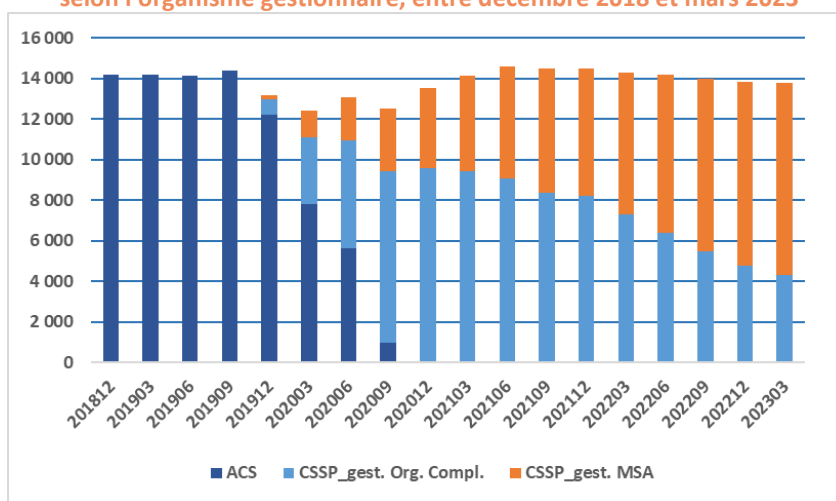
Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 mars 2023

	Effectifs au 31 mars 2023		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 31 décembre 2022	au 31 mars 2023
Régime des non-salariés	9 454	4 307	49,0 %	68,7 %
Régime des salariés	36 325	9 333	68,4 %	79,6 %
TOTAL	45 779	13 640	63,5 %	77,0 %

Source : MSA

Graphique 5

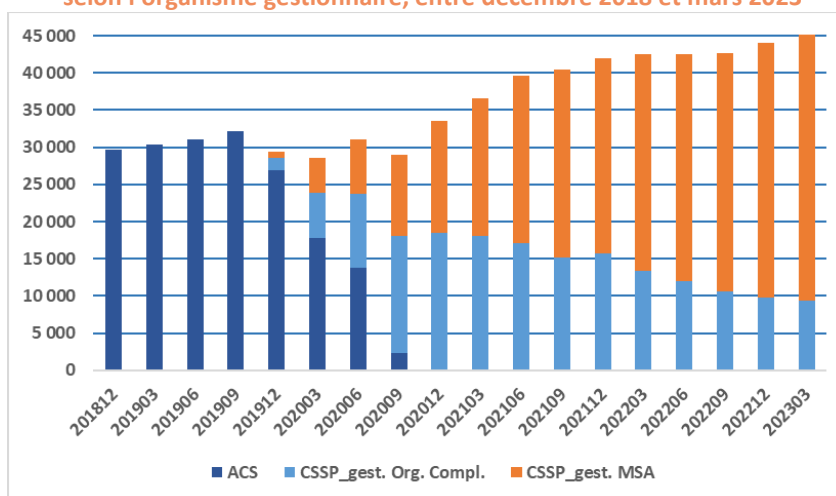
Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2023



Source : MSA

Graphique 6

Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et mars 2023



Source : MSA



DÉFINITIONS

Complémentaire santé solidaire (CSS)	<p>A compter du 1er novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et le dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS) ont été supprimés au profit d'un dispositif unifié : la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).</p> <p>La Complémentaire santé solidaire offre la prise en charge de la part complémentaire des soins remboursables par l'assurance maladie, à hauteur de 100 % de la dépense dans la limite du montant remboursable, ainsi que des forfaits de prise en charge spécifiques pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses.</p>
CSS gratuite ou sans participation (CSSG)	<p>Peuvent bénéficier de la CSS à titre gratuit, les foyers dont les ressources ne dépassent pas un plafond, ce dernier est modulé en fonction de la taille du foyer (à titre d'exemple, 798 euros par mois pour une personne seule en métropole au 31 mars 2023).</p>
CSS payante ou avec participation (CSSP)	<p>Si les ressources du foyer dépassent le plafond de la CSS gratuite, dans la limite de 35 % (soit 1 077 euros par mois pour une personne seule en métropole au 31 mars 2023), une somme inférieure à 1 € par jour et par personne doit être acquittée chaque mois.</p> <p>Le montant de cette participation mensuelle est fonction de l'âge du bénéficiaire et varie de 8 € pour les moins de 30 ans à 30 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.</p>

Sigles :

AAH	: Allocation aux adultes handicapés
ACS	: Aide au paiement d'une complémentaire santé
Aspa	: Allocation de solidarité aux personnes âgées
CMU-C	: Couverture maladie universelle complémentaire
CPAM	: Caisse primaire d'assurance maladie
CSS	: Complémentaire santé solidaire
CSSG	: Complémentaire santé solidaire gratuite (ou sans participation)
CSSP	: Complémentaire santé solidaire avec participation
MSA	: Mutualité sociale agricole
NSA	: Non-salariés agricoles
OC	: Organisme complémentaire gestionnaire de la complémentaire santé solidaire
RSA	: Revenu de solidarité active
PCAP	: Période correspondante à l'année précédente